

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints,**

Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

**09 – 18 Mars 2011**

**CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR  
L'ENTRETIEN DU CARREFOUR GIRATOIRE DU LUC**

**Rapporteur : Mme DOURLENT**



**Considérant** la réalisation d'un carrefour giratoire au « Luc » afin de desservir la zone commerciale.

Le Conseil Général soumet à la Commune une convention pour les modalités d'entretien du carrefour giratoire situé au Luc. Ladite convention a pour objet de définir les modalités d'équipement, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public et de l'aménagement paysager du carrefour giratoire du Luc entre la route

départementale n° 927, la voie communale n° 26 et les voies d'accès à la zone d'activité sur le territoire de la Commune. Ainsi, elle définit les obligations de la Commune et celles du Conseil Général.

Aussi, Monsieur le Maire après en avoir fait lecture, soumet à l'approbation du Conseil Municipal ladite convention.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** la convention entre la Commune de Moissac et le Conseil Général de Tarn et Garonne sur les modalités d'entretien du carrefour giratoire du Luc sur la route départementale n° 927 et la voie communale n° 26 (hors agglomération).

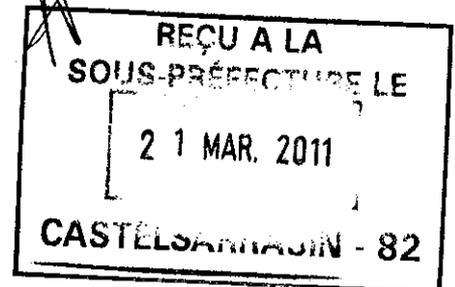
**AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

**INSCRIT** les dépenses afférentes sur les budgets communaux 2011 et suivants.

Pour copie conforme  
Moissac le 21 mars 2011  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :